

CONDENSÉ

La 43^e session de l'Assemblée générale des Nations-Unies s'est ouverte cet automne. A l'ordre du jour figurent des résolutions sur divers aspects du désarmement et de la limitation des armements. En dehors de l'ONU et des tribunes gouvernementales, il est rare que l'on suive chaque année ce qu'il advient de ces résolutions. Le présent document compare les résolutions adoptées au cours de la 43^e session à celles l'ayant été pendant la 42^e session en 1987. L'exécution d'un tel travail d'une année à l'autre présenterait de nombreux avantages.

Tout d'abord, à mesure que le fonds des connaissances de ce genre s'accroît, les intéressés peuvent comparer la teneur de diverses résolutions étudiées par l'Assemblée générale de l'ONU d'une année à l'autre, et déceler les tendances se manifestant dans les façons de voter, particulièrement dans celle du Canada. En second lieu, cet exercice fait la lumière sur la politique du Canada en matière de désarmement et de limitation des armements, et il montre comment cette politique s'est exprimée dans la façon dont notre pays a voté sur lesdites résolutions. Enfin, il établit une base pour l'exécution d'analyses dans l'avenir, analyses qui pourront prendre en compte des facteurs comme les changements de gouvernement et la nature des relations Est-Ouest et Nord-Sud lorsqu'il s'agira d'examiner des questions qui, à l'ONU, se rapportent à la limitation des armements et au désarmement. Pareils travaux seraient utiles dans ce contexte, certes, mais ils permettraient aussi de mieux comprendre l'ensemble des relations internationales et le rôle que l'ONU joue dans la société mondiale, et d'évaluer la manière dont les gouvernements envisagent la sécurité tant sur le plan national qu'international.